

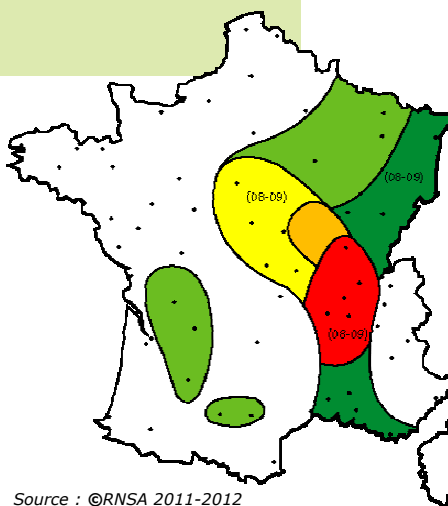
Création de l'Observatoire de l'ambroisie

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, en collaboration avec l'INRA, et dans le cadre du Plan National Santé Environnement 2, a décidé de créer un **Observatoire de l'ambroisie**. Celui-ci a pour mission de favoriser la coordination des actions menées aux niveaux national, européen et international. Hébergé par l'INRA de Dijon, l'observatoire s'adresse au grand public, notamment les associations de protection des usagers, mais aussi aux différents ministères concernés, aux parlementaires, aux collectivités territoriales, aux organismes publics de recherche, aux professionnels de santé et aux autres professionnels concernés.

Contact : observatoire.ambroisie@dijon.inra.fr / <http://www.ambroisie.info>

Bilan pollen de l'année 2011

Malgré une météorologie particulière au printemps de l'année 2011, la production globale de pollen a été supérieure de 20% sur l'année par rapport à 2010. Il ne semble pas que la chronologie de la floraison ait été modifiée avec des pics de production habituels au cours du mois d'août 2011. Le Nivernais et la moyenne vallée du Rhône ont été les zones les plus particulièrement touchées. (sources : RNSA, AFEDA)



Source : ©RNSA 2011-2012

Risque allergique -
 o : nul, ■ : très faible, ■ : faible,
 ■ : moyenne, ■ : forte, ■ : très forte

Dans ce numéro :

Une comité parlementaire et un projet de loi

Un « *Comité Parlementaire de suivi du risque Ambroisie* » a été initié en avril 2011 par 3 députés : J. Remiller, J-M. Roubaud et A. Moyné-Bressand et rassemble aujourd'hui des députés provenant de vingt départements de France métropolitaine, touchés par le phénomène

d'invasion par l'ambroisie. Ce comité a été créé pour répondre aux attentes des citoyens et s'est fixé pour objectif de favoriser les actions des autorités sanitaires et environnementales des zones concernées par la plante en mobilisant l'ensemble des acteurs (gestionnaires des

milieux concernés - milieux cultivés, bord de route, ...). Un projet de loi visant à lutter contre l'ambroisie à feuilles d'armoise et l'ambroisie trifide a été déposé par un groupe de 37 députés le 7 février 2012.

Création de l'Observatoire de l'ambroisie

Bilan pollen de l'année 2011

Une comité parlementaire et un projet de loi

Colloques sur l'ambroisie à Lyon (29-30 mars 2012)

Quelques données scientifiques récentes



Colloques sur l'ambrosie à Lyon (29-30 mars 2012)

Ouverts aux acteurs et experts internationaux de la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise, **Ambrosia2012** vise à orienter les actions futures à mener en France et en Europe pour limiter la propagation de cette espèce très allergisante

et envahissante.

Ce colloque est organisé dans le prolongement du congrès de l'**International Ragweed Society (IRC)** qui rassemblera la communauté scientifique autour des derniers résultats de recherche relatifs à l'ambrosie.

Le site du colloque : http://www.ambrosia2012.eu/#accueil_FR.htm

Quelques données scientifiques récentes

Pollen et allergies :

Les fortes concentrations de pollen d'ambrosie dans une région donnée ne se traduisent pas immédiatement par une réaction forte dans la population humaine. A partir d'une étude réalisée dans le nord de l'Italie, des chercheurs (Tosi et al. 2011) ont montré que les taux de sensibilisation augmentaient constamment et que les réactions allergéniques chez les personnes sensibles au pollen passent de 24% à 72% en 20 ans.

Ambrosie et résistance au glyphosate :

l'utilisation de cultures génétiquement modifiées, comme le soja, a eu pour conséquences aux États-Unis la sélection de populations d'ambrosie à feuilles d'armoise résistantes au glyphosate. En Arkansas, Brewer et Oliver (2009) ont montré que ces populations peuvent résister jusqu'à 20 fois la dose habituelle. Cette résistance peut diffuser à la fois par les semences mais aussi par le pollen à plus de 90 mètres (Dierking, 2011). L'utilisation du glyphosate et de tout autre herbicide pour gérer l'ambrosie en France doit donc être réalisée en tenant compte de ce risque agronomique et donc diversifier les moyens de lutte.



Rédaction :
Bruno Chauvel et Quentin Martinez
observatoire.ambrosie@dijon.inra.fr ;
Tél : 03 80 69 30 39

Sources d'information AFEDA :

http://afeda.assoc.pagespro-orange.fr/capteurs_comptes.htm

Assemblée Nationale :

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion4323.asp>

Brewer, CE. Oliver, LR. 2009& :

Weed Science, 57(6), 567-573

Comité parlementaire de l'ambrosie :

<http://www.parlementaires-ambrosie.fr/>

Dierking, JP. 2011 :

Thèse. <https://mospace.umsystem.edu/xmlui/handle/10355/11165>

Ministère de la Santé :

<http://www.sante.gouv.fr/creation-de-l-observatoire-de-l-ambrosie.html>

RNSA :

<http://www.pollens.fr/>

Tosi, A. et al. 2011 :

Swiss Medical Weekly, 141, DOI: 10.4414/smw.2011.13253

Union Européenne :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:159:0007:0024:FR:PDF>